## Attestation de remise d'objets pour acheminement

•	M/Mmeen date duun colis contenant la u ci-dessous.	
La remise en main propredes objets à M/Mme ne vaut pas transfert de propriété desdits objets dans le cadre de son voyage au départ de		
Une fois à destination, le colis devrait être remis à M/Mme contre signature de ce (tte) dernier (e) actant la fin du service d'acheminement.		
M/Mme s'engage à rembourser la totalité des biens confiés en cas de perte ou dommage affectant le colis.		
Fait en deux exemplaires le à, dont un remis à chaque partie.		
Objet n°	Description	
Signature précédée de la mention lu et approuvé.		
Expéditeur	Transporteur	Destinataire